

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
04.13.31.39.54

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Trets - Contrat départemental de développement et d'aménagement  
2014/2018 - Tranche 2018 - Transfert de la compétence eau -assainissement au profit de la  
Métropole d'Aix-Marseille Provence.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation :

- d'une part, le programme de travaux envisagé par la commune de Trets pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2014/2018, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2017, conformément à l'annexe 1. Ces modifications sont sans incidence financière sur l'économie générale du contrat.
- d'autre part, le transfert de la subvention allouée par le Conseil départemental à la commune de Trets, dans le cadre du programme de travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement inscrit au Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2014/2018, au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, dans les conditions identiques au contrat initial, selon le détail présenté en annexe 2 du rapport.

1-Contrat départemental de développement et d'aménagement 2014/2018 - tranche 2018

RENOVATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Dans le cadre de la rénovation de ses équipements sportifs, la commune prévoit au titre de l'année 2018 l'extension de la pelouse du stade la Gardi pour une mise aux normes de niveau 4 et la réfection du club house, la rénovation du stade Burles situé à proximité du collège par la réalisation d'une pelouse et d'équipements annexes, et remplacement du sol du gymnase Burles par un revêtement de haute qualité en résine polyuréthane.

Le coût de l'opération, prévue de 2014 à 2018 est estimé à 4.009.551 €HT dont 1.709.825 €HT pour la tranche 2018. La commune pourrait bénéficier d'une subvention de 341.965 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait être fixée à 2.417.183 € dont 1.037.348 € au titre de 2018.

## RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

### - construction d'un nouveau groupe scolaire

Suite à l'accroissement de sa population avec un nombre d'habitants estimé à 12.500 à l'horizon 2025, la municipalité prévoit la construction d'un nouveau groupe scolaire. L'équipement de près de 3.000 m<sup>2</sup> et 9.000 m<sup>2</sup> d'aménagements extérieurs (parvis, parking, espaces verts...) sera composé de huit classes, de locaux administratifs, sportifs, d'une bibliothèque, d'une salle de restauration et de salles périscolaires.

### - acquisition et rénovation d'un immeuble jouxtant l'Hôtel de Ville

La commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée AB 241, sise 2 place du 14 juillet, composée d'un immeuble d'habitation de trois étages avec un local à usage de bureaux en rez-de-chaussée, d'une superficie totale de 396 m<sup>2</sup>, afin d'agrandir l'Hôtel de Ville. Ce bien étant mitoyen, le projet prévoit de réaliser une liaison directe entre les deux bâtiments, permettant ainsi d'améliorer les conditions de travail et d'accueil dans les locaux de la Mairie. Il sera constitué de bureaux administratifs et d'espaces à vocation socio culturelle ouverts aux habitants et aux associations. Une attention particulière sera portée sur la limitation de l'empreinte écologique du bâtiment.

Le coût de l'opération, prévue de 2014 à 2018 est estimé à 7.701.587 €HT dont 5.436.868 €HT pour la tranche 2018. La commune pourrait bénéficier d'une subvention de 1.087.374 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait être fixée à 4.620.952 € dont 3.262.121 € au titre de 2018.

## ACQUISITION DE VEHICULES ET MATERIELS UTILITAIRES

Dans le cadre du renouvellement de son parc automobile, la commune va procéder en 2018 à l'acquisition d'un véhicule plateau pour le transport de matériel et une nettoyeuse haute pression écologique.

Le coût de l'opération, prévue de 2015 à 2018 est estimé à 362.923 €HT dont 52.654 €HT pour la tranche 2018. La commune pourrait bénéficier d'une subvention de 10.886 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait être fixée à 206.309 € dont 31.592 € au titre de 2018.

## ACCESSIBILITE

Dans le cadre de la mise en place de son agenda d'accessibilité programmée, la commune prévoit l'acquisition d'une plateforme élévatrice mobile permettant l'accessibilité sur divers lieux, l'installation d'un ascenseur à l'école Jean Moulin et au château médiéval, et l'installation d'une rampe à l'école Victor Hugo.

Le coût de l'opération, prévue en 2015, 2017 et 2018 est estimé à 218.501 €HT dont 101.170 €HT pour la tranche 2018. La commune pourrait bénéficier d'une subvention de 20.234 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait être fixée à 131.101 € dont 60.702 € au titre de 2018.

## REFECTION DES RESEAUX SECS

La commune poursuit sa politique de remplacement des luminaires par des dispositifs économes en énergie, de type led. Les voies concernées en 2018 sont les suivantes : lotissement Pierre Grosse, chemin de Marseille, avenue Combois, carraire de la Seignière, allée du clos Siméon et avenue Aristide Briand.

Le coût de l'opération, prévue en 2015, 2017 et 2018 est estimé à 864.000 €HT dont 204.000 €HT pour la tranche 2018. La commune pourrait bénéficier d'une subvention de 40.800 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait être fixée à 518.400 € dont 122.400 € au titre de 2018.

## 2-Contrat départemental de transfert à la Métropole d'Aix-Marseille Provence du volet eau potable et assainissement figurant dans le contrat départemental 2014/2018 de la commune de Trets

Suite au transfert de la compétence eau potable et assainissement au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, il convient d'opérer le transfert d'une partie de la subvention allouée pour les travaux d'eau et d'assainissement au bénéfice de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, conformément à l'annexe 2 du présent rapport, soit un montant de travaux de 567.830 HT et une subvention de 340.698 €

Par ailleurs, le Département ayant financé ce projet pour contribuer à un aménagement équitable des territoires et en maintenir l'attractivité, il est souhaitable de permettre à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'en achever la réalisation dans l'intérêt des communes et des populations concernées.

Au regard de ces circonstances exceptionnelles liées à l'ampleur et à la complexité des procédures que la Métropole doit mettre en œuvre pour assurer ces transferts, un délai supplémentaire d'une année non renouvelable pourrait être accordé à cette dernière, pour les projets inscrits aux tranches annuelles déjà votées, conformément au détail figurant en annexe, afin de lui permettre de solliciter le versement des aides financières correspondantes.

Ainsi, le montant total de ce contrat 2014/2018 s'élève à 19.573.961 €HT dont 7.504.517 €HT pour la tranche 2018, conformément à l'annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé.

La participation globale du Département pourrait être fixée à 4.514.163 € pour la tranche 2018 sur une subvention totale de 11.744.377 € selon le détail indiqué en annexe 1.

L'annexe 2 présente le contrat de transfert au bénéfice de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense a déjà été imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2014-10127T en application de la délibération n° 266 du 22/10/2014.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL